



Accusé de viol par sa concubine

Par **tristesse07**, le **26/01/2009** à **13:49**

Bonjour à tous,

Je viens de trouver ce forum en espérant y trouver une aide.

Un ami est en détention provisoire depuis bientôt six mois. Les faits qui lui sont reprochés: sa concubine l'accuse de viol + coups et blessures ayant entraînés 8 jours d'ITT

Lui affirme qu'ils ont eu des rapports consentis mais reconnaît les coups.

Ils ont eu une histoire très compliquée, je m'explique : le monsieur est coureur de jupons et fréquente plusieurs femmes en même temps. La femme est très jalouse. Il y a donc régulièrement des scènes en public. Elle appelle également tous les contacts féminins sur le téléphone de son concubin. Les insultes et les menaces fusent. Il y a eu de nombreuses altercations lorsque mon ami rentrait tard. La police s'est présentée à leur domicile plusieurs fois car elle ne voulait pas le laisser entrer (bail à leurs deux noms).

L'expertise a démontré la présence de sperme mais pas de lésions.

Son casier judiciaire est vierge. Il a tout de même eu affaire à la Police car une de ces copines s'était plainte pour harcèlement (pas de coups).

Sa concubine a déclaré avoir perdu l'enfant qu'elle portait il y a quelques mois sous ses coups. L'enquête démontre qu'il s'agissait d'une IVG.

L'instruction suit son cours; mais tout son entourage a du mal à croire à cette histoire parce qu'elle suppliait tout le monde pour qu'il ne la quitte pas; menaçait de se suicider. Une partie de ces personnes a déjà été entendue par la Police. Les faits se sont déroulés quelques jours après qu'elle ait découvert des photos sans équivoque d'une relation de son concubin avec une autre.

Qu'en pensez-vous? A combien peut-on estimer sa peine? Sa famille est anéantie et nous aimerions avoir quelques avis.

Merci d'avance